

ACTUALITÉ LOCALE

Du bon air, des transports et des logements toujours au programme

TOULON

Le conseil métropolitain du 27 février a permis d'ouvrir le débat sur un certain nombre de sujets en rapport avec les urgences climatiques et sociales.

Nous essayons de tenir un équilibre entre les perspectives de développement économique et l'accueil du logement, d'une part, et le maintien d'un environnement de qualité qui fait l'image de l'attractivité de notre territoire», a rappelé en préambule le président de la Métropole Jean-Pierre Giran (LR) avant que ne s'ouvre le débat portant sur les politiques d'urbanisme. Et d'insister sur la volonté « de tracer le meilleur chemin » en tenant compte à la fois des exigences de construction de logements sociaux fixées la loi SRU et les obligations de Zéro artificialisation nette des sols. Pour l'heure en tout cas la copie rendue au préfet du Var n'a pas paru tout à fait satisfaisante au représentant de l'État, reconnaît-il. La conseillère métropolitaine d'opposition Chantal Portues (Hyères-DVD) a regretté, elle, le report du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) après 2025. « Le PLUi viendra à son heure quand tout sera prêt », lui a répondu le président en pointant qu'il n'y avait pas encore, par exemple, de retour des plans locaux de l'habitat (PLH) des communes de La Crau et Carqueiranne, et qu'il y avait des révisions en cours dans certaines communes. L'extrême droite en a profité pour sonner une nouvelle fois la charge contre la loi SRU, par la voie du RN Gilles Baldacchino (Six-Fours) en parlant de double peine – pas pour les ménages les moins aisés ayant du mal à se loger, bien sûr.



La séance publique du conseil métropolitain du 27 février en préfecture a abordé des débats autour des questions climatiques et sociales. PHOTO T.T.

Sur l'extension des zones d'activités entre La Pauline et La Crau le long de la RD 98, le conseiller métropolitain Philippe Leroy (Toulon en Commun) a qualifié le projet d'« aberration », le jugeant « purement spéculatif ». « Cette zone de discontinuité urbaine entre La Garde et Hyères doit être préservée, c'est un bassin d'infiltration de l'Eygoutier [l'un des deux fleuves côtiers qui se jette à Toulon, Ndlr] », explique-t-il.

Plus vite et plus loin

L' élu exprimera un peu plus tard la même opposition au sujet du projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone de Campourri à Ollioules. « Ce terrain de 5,5 ha est limitrophe de

zones agricoles et pourrait très bien en devenir une, il y a des terres fertiles dans cette zone et nous avons des petits agriculteurs bio qui cherchent des terrains à un prix agricole, pas à un prix spéculatif », argumente-t-il, en insistant sur « les besoins de zones nourricières sur la métropole ».

Les échanges ont porté ensuite sur le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) présenté par le vice-président Gilles Vincent (LR). « Il y a bien sûr de belles choses dont Monsieur Gilles Vincent a raison d'être fier », commente Philippe Leroy, en soulignant que l'urgence climatique exige d'aller plus vite et plus loin, en développant par exemple la production d'énergie

éolienne, pourquoi pas offshore. Mais également en soutenant les économies d'énergie, et en diminuant la part de la voiture individuelle. Et cela, en favorisant les transports en commun et les modes de déplacement doux.

« La dégradation de la qualité de l'air notamment par l'ozone et les particules fines pourrait être une menace pour la santé des populations en particulier pour les personnes les plus vulnérables », pointe-t-il en citant le PCAET. « Nous sommes la 5^e ville de France où la qualité de l'air s'est le plus améliorée », a répondu Yannick Chenevard (Ensemble !) pour la majorité.

Thierry Turpin

EN BREF

Exploitation de deux arrêts de bus sur l'A57

Lors de la délibération concernant l'autorisation de signature de la convention entre la Métropole et la société Escota portant sur l'exploitation de deux arrêts de bus sur l'A57, la vice-présidente Genviève Levy, a rappelé l'innovation nationale que cela constitue sur une autoroute concédée en milieu urbain. L'État, au travers du chantier d'élargissement, a accepté de créer au niveau de Sainte-Musse un arrêt dans les deux sens destiné aux bus métropolitains et aux cars régionaux ZOU.

Vélos électriques : dispositifs d'aide à l'achat étendu

Dans le cadre de sa politique de mobilité en faveur des modes doux, la Métropole a mis en place depuis 2014 un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) neuf qui s'élevait à 25% du prix, dans la limite de 250 euros. Il a été décidé de l'étendre aux vélos-cargos ou aux kits électriques à destination des fauteuils roulants. Les vélos ou kits pourront être achetés neufs, d'occasion ou reconditionnés dès lors qu'ils seront achetés chez un professionnel. La participation financière va être augmentée au bénéfice des ménages les plus modestes mais réduite à un forfait pour les autres foyers.

Changement climatique

Le conseiller métropolitain Philippe Leroy (Toulon en Commun) a mis à nouveau en avant les leviers d'adaptation au changement climatique. Comme la désimperméabilisation des sols : « Ça vient petit à petit, bien sûr trop lentement à mon goût », lance-t-il. Mais aussi la « plantation d'arbres à feuilles caduques en ville, pour ombrager l'été et laisser passer le soleil en hiver ». Sans compter l'indispensable obligation de « diminuer notre production de gaz à effet de serre » en favorisant les transports doux et les transports en commun. L' élu glisse innocemment au passage qu'on peut faire passer 5 fois plus de personnes sur une voie de tram que sur une voie de bus.

Grand Prix et gros fiasco : qui va régler l'ardoise ?

L'autorisation de versement par la Métropole d'une avance financière de près de 500 000 euros au Groupement d'intérêt public (GIP) « Grand Prix de France Le Castellet » a soulevé quelques remarques.

Membre du Groupement d'intérêt public, la Métropole est appelée à participer à l'apurement de la dette de la structure à proportion de sa participation de 14,8%, a expliqué le vice-président Robert Cavanna. Une somme qui doit servir à rembourser les fournisseurs, notamment, les petites et moyennes entreprises. « On ne sait toujours

pas ce que constitue la réalité des engagements pris au départ. Donc on a un peu de difficultés quand on n'est pas informé. D'autant qu'il y a toujours, je crois, un dossier judiciaire qui n'est pas abouti », a soulevé le conseiller métropolitain d'opposition Jean-David Marion (DVD). Et de demander qui a dressé la liste des petites et moyennes entreprises que les collectivités sont censées aider ? Et s'il y a des garanties après « la gabegie absolue de cet événement », que « cette provision qui est demandée par anticipation va bien aller à des personnes qui ont réellement accompli des prestations normales » ? « C'est une affaire compliquée, là. Il y a eu beaucoup de réunions entre les différentes collectivités bailleurs de fonds, ce-

la a conduit à l'adoption d'un liquidateur du GIP, Monsieur Froman », répond le président Giran. Et de poursuivre : « Sans insulte l'avenir et sans porter de jugement définitif sur la qualité de la gestion qui est intervenue ou les erreurs qui ont été commises, le constat a été fait que ce n'était pas aux petites entreprises de supporter, au risque d'ailleurs de ne pas survivre, les difficultés. Et une décision collective a été prise de payer les créances qui existaient auprès de ces dernières. » Une mesure qui n'est pas complètement satisfaisante, convient-il, en expliquant que la collectivité va rester extrêmement vigilante pour d'éventuels recours.

T.T.